Adoption par la Lettonie de l'euro au 1er janvier 2014

2013/0190(NLE) - 03/12/2013 - Document annexé à la procédure

À la suite du premier rapport de la Commission consacré aux **préparatifs pratiques de la Lettonie en vue de l'introduction de l'euro**, le présent rapport évalue les progrès accomplis jusqu'à la fin d'octobre 2013. Il couvre notamment les préparatifs en vue de l'introduction de l'euro fiduciaire, les mesures mises en place pour la protection des consommateurs durant la période de transition, telles que la campagne sur la tarification équitable, et la campagne de communication.

Pour rappel, le Conseil a décidé le 9 juillet 2013 que la Lettonie remplissait les conditions nécessaires à l'adoption de l'euro. La Lettonie adoptera donc l'euro le **1er janvier 2014** et deviendra ainsi le **dix-huitième État membre de la zone euro**. Le taux de conversion entre le lats letton et l'euro a été fixé irrévocablement à 0,702804 lats letton pour un euro.

Introduction de l'euro fiduciaire : **les préparatifs sont bien avancés**. Le rapport souligne l'importance de poursuivre les mesures visant à **réduire la quantité de lats en circulation** et de les intensifier au maximum à l'approche du passage à l'euro. Il juge par ailleurs très positif que **99,8% des distributeurs automatiques de billets** lettons fourniront des billets de banque en euros dans les 30 premières minutes du 1er janvier 2014. L'alimentation des DAB principalement en petites coupures constitue une bonne pratique à cet égard.

Le rapport juge positif que le nombre d'inspecteurs impliqués dans le **contrôle du double affichage des prix** ait augmenté de manière significative. Les prix de 120 produits et services achetés régulièrement dans les points de vente les plus fréquentés des sept plus grandes villes lettones sont surveillés. La période de double affichage obligatoire des prix en lats lettons et en euros a débuté le 1er octobre 2013 et doit durer jusqu'au 30 juin 2014. **Les contrôles devraient être intensifiés** à partir du 1er janvier 2014.

Campagne pour la tarification équitable : cette campagne qui invite les entreprises (commerçants, organismes financiers, sites de vente sur internet) à s'engager à ne pas tirer indûment profit du passage à l' euro, à respecter les règles de conversion et à apporter à leurs clients toute l'aide nécessaire, a été lancée le 12 juillet 2013. Fin octobre 2013, quelque 1100 entreprises (plus de 9500 points de vente) y participaient.

La Commission souligne la nécessité que **toutes les parties concernées** s'engagent pour parvenir à un nombre de participants aussi élevé que possible avant le 1er janvier 2014, y compris en recourant à des bénévoles ou à des ONG de consommateurs. Les 119 municipalités devraient elles aussi adhérer à la campagne.

Le rapport recommande de faire en sorte, au moyen de dispositions administratives, de **mettre fin au double affichage des prix au plus tard le 1er janvier 2015** et de communiquer clairement cette date au public.

Préparatifs dans les zones rurales et dans les entreprises : compte tenu de la propension des Lettons à effectuer leurs paiements en espèces, les préparatifs des entreprises, en particulier dans les zones rurales, devraient faire l'objet d'un **suivi régulier** et la sensibilisation aux aspects pratiques du passage à l'euro devrait être intensifiée.

Les **personnes âgées** éprouvant des difficultés à quitter leur domicile devraient recevoir des informations sur le passage à l'euro et les **travailleurs sociaux** devraient être formés pour pouvoir répondre à des questions simples sur le passage à l'euro.

Communication en direction de l'opinion publique : selon les derniers résultats disponibles (octobre 2013), le nombre de personnes favorables à l'introduction de l'euro est stable mais modeste (39%).

Le niveau de sensibilisation du public aux questions liées au passage à l'euro continue de croître, 72% des personnes interrogées s'estimant bien informées (+ 2 pp par rapport aux résultats de septembre et +10 pp par rapport à avril). De plus, 94% des Lettons savent que la date de l'adoption de l'euro est le 1er janvier 2014 (+3,3 pp depuis avril-mai).

Toutefois, **les augmentations de prix injustifiées restent un sujet de grande préoccupation** pour une partie importante de la population lettone (83%). Pour pouvoir apaiser les craintes de voir les prix augmenter durant la période de transition, le rapport recommande d'informer constamment les citoyens des résultats de la surveillance des prix et des autres activités de contrôle.